

obtenir un visa des autorités du pays qu'il veut visiter. Nous ne recevons pas des pays derrière le rideau de fer les renseignements que nous recevons des autres pays au sujet des permis de séjour qui y sont accordés.

M. Diefenbaker: C'est un journal communiste qui m'a fourni les renseignements que je ne puis obtenir ici.

Le très hon. M. St-Laurent: Le ministère ne dispose pas de tels renseignements; il se peut aussi que l'association communiste ne nous fournisse pas tous les détails dont elle a fait part au député.

M. Diefenbaker: Voilà précisément pour quoi on devrait prendre de meilleures mesures de sécurité.

M. l'Orateur: La motion du député de Lake-Centre est donc retirée.

EMPLOI DU MOT "DOMINION" POUR DÉSIGNER LES PAYS DU COMMONWEALTH

M. Fulton:

Copie de toute correspondance échangée entre le Gouvernement du Canada, ou en son nom, et le Gouvernement du Royaume-Uni ou le Gouvernement de tout autre pays du Commonwealth, au cours des cinq dernières années, relativement à l'emploi du mot "Dominion" pour désigner les pays du Commonwealth, et notamment en ce qui concerne tout projet de modification ou de changement dans la désignation ou dans le titre des pays du Commonwealth.

Le très hon. M. St-Laurent: Il n'y a pas eu de correspondance à ce propos depuis cinq ans, ni avec le gouvernement du Royaume-Uni ni avec ceux d'autres pays du Commonwealth, à l'exception des télégrammes échangés entre M. Attlee et M. Mackenzie King en juin 1947, alors que M. Attlee avait informé les autres premiers ministres du Commonwealth que le gouvernement du Royaume-Uni songeait à proposer de changer le nom de "secrétaire d'État aux Affaires des Dominions" en celui de "secrétaire d'État aux Relations du Commonwealth" et le nom de "Bureau des Dominions" en celui de "Bureau des Relations du Commonwealth".

Lorsque l'avis de motion du député a été inscrit au *Feuilleton*, nous avons communiqué avec Londres pour demander si le gouvernement anglais voyait quelque inconvénient au dépôt de ces télégrammes. On nous a répondu que, bien que la publication de ces documents ne puisse nuire en rien à la sécurité, on préférerait, pour ne pas établir un précédent, qu'ils ne fussent pas déposés mais que seule la teneur en fût communiquée.

Je montrerai volontiers au député la réponse que nous avons reçue à cette demande. Le gouvernement anglais déclare également que, comme ces télégrammes ont

été adressés à d'autres gouvernements en même temps qu'au gouvernement canadien, il ne s'estime pas libre d'en autoriser la publication avant d'avoir consulté ces autres gouvernements et que, en somme, ces communications étant secrètes et chiffrées, il espère qu'on n'insistera pas sur leur publication textuelle.

Aux Communes de Londres, le 2 juillet 1947, M. Attlee déclarait:

Il est depuis quelque temps devenu manifeste qu'en certains milieux, aussi bien ici qu'outre-mer, on est d'avis que les titres de secrétariat d'État aux Affaires des Dominions et de *Dominion Office* ne se justifient plus et peuvent donner une fausse impression quant aux relations entre le Royaume-Uni et les autres membres du Commonwealth. Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a donc conclu qu'il est souhaitable de modifier ces titres et prend actuellement des mesures en vue de rendre, au titre de la loi des ministres (Transfert de fonctions), un décret qui remplacera les anciens titres par ceux de secrétaire d'État aux Relations avec le Commonwealth et de Bureau des relations avec le Commonwealth, respectivement.

Répondant à une question posée à la Chambre des lords le 1^{er} juillet 1947, lorsque fut annoncée l'intention de modifier les titres en question, lord Addison a déclaré que le premier ministre du Royaume-Uni avait personnellement communiqué avec les premiers ministres du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et que, évidemment, ceux-ci voyaient d'un bon oeil ces changements.

M. King a fait alors une déclaration analogue à la Chambre. Il n'y a pas eu d'autre correspondance que celle-là. La motion peut donc être réservée. Toutefois, si l'honorable député désire qu'elle soit retirée, je me ferai un plaisir de lui montrer confidentiellement les communications reçues de Londres lorsque nous avons demandé au gouvernement anglais s'il voyait des inconvénients à ce que la correspondance fût déposée.

M. Fulton: Le premier ministre (M. St-Laurent) a dit, sauf erreur, que le Royaume-Uni a signifié qu'il ne tenait pas à divulguer le texte des télégrammes sans toutefois s'opposer à en révéler la teneur. Je présume que l'objet se rapproche de l'annonce qui en a été faite au Parlement du Royaume-Uni et dont le premier ministre a parlé. S'il en est ainsi, je crois qu'on a répondu à la motion et que celle-ci peut être retirée.

Le très hon. M. St-Laurent: Les télégrammes sont parfaitement conformes à la déclaration qui a été faite aux Communes de Westminster et à la déclaration correspondante que M. King a faite alors à la Chambre.

M. l'Orateur: La motion est retirée.